



PROCÈS-VERBAL DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE RACINE

---

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Racine, tenue le 1er juin à 18 h au Centre communautaire de Racine, situé au 136 route 222, Municipalité de Racine

Sont présents : Maire Mario Côté

Conseiller district N° 1	Nicolas Turcotte
Conseillère district N° 2	Lilian Steudler
Conseiller district N° 3	André Courtemanche (arrivée à 18 h 03)
Conseiller district N° 4	Michel Bergeron (arrivée à 18 h 03)
Conseillère district N° 6	Louise Lafrance Lecours

Absence (s) : Conseiller district N° 5 Adrien Steudler

Assiste également à la séance :

Lyne Gaudreau, directrice générale et greffière trésorière

Les membres présents forment le quorum.

---

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

La séance extraordinaire est ouverte à 18 heures par monsieur Mario Côté, maire de Racine.

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-06-099

ATTENDU la lecture de l'ordre du jour par monsieur Mario Côté, maire de Racine ;

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le projet d'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

## 3. RÈGLEMENTS

### 3.1 Avis de motion du règlement n°367-06-2023 remplaçant le règlement numéro 364-02-2023 décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 2 500 000\$ concernant les travaux de rénovation et d'agrandissement du Centre communautaire de Racine.

2023-06-100

Avis vous est par les présentes donné par monsieur Nicolas Turcotte qu'à une prochaine séance du conseil municipal, sera adopté le règlement numéro 367-06-2023 remplaçant le règlement numéro 364-02-2023 décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 2 500 000 \$ concernant les travaux de rénovation et d'agrandissement du Centre



communautaire de Racine.

Conformément à l'article 445 du Code municipal, une présentation du projet de Règlement N° 367-06-2023 remplaçant le règlement numéro 364-02-2023 décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 2 500 000 \$ concernant les travaux de rénovation et d'agrandissement du Centre communautaire de Racine a été effectuée par le président d'assemblée. Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, et des copies du Règlement ont été mises à la disposition du public, le tout conformément à la loi.

#### **4. PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES)**

Il n'y a aucune question du public.

#### **5. LEVÉE DE LA SÉANCE**

2023-06-101

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions ou de résolutions, le cas échéant.

Madame Lilian Steudler, propose la levée de la séance à 18 h 06.

---

Mario Côté  
Maire

---

Lyne Gaudreau  
Directrice générale et greffière-trésorière